

LE PARTENARIAT DU SYNDICAT AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION AGRÉÉS

Pour répondre à la demande de formation et notamment aux besoins accrus dans le domaine des échafaudages depuis 2004, le SFECE confie à des organismes extérieurs la mise en œuvre de sessions de formation agréées par le Syndicat. Toute entreprise peut ainsi trouver, dans sa région (y compris en outre-mer), un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges du Syndicat.

Ce dispositif, dont l'objectif est d'apporter aux professionnels les meilleures garanties quant à la fiabilité de l'offre de formation, repose sur un véritable partenariat entre le Syndicat et les organismes de formation, dont la compétence, à l'issue des procédures d'audits, a été reconnue et validée.

Le SFECE a mis en place 2 procédures d'audit des formations :

- une procédure **d'audit des organismes** de formation, afin de vérifier le respect des référentiels élaborés sur chacune des fonctions : à l'issue de cette procédure d'audit, l'organisme de formation reçoit de la part du Syndicat un agrément sur l'une ou plusieurs de ses formations.
- une procédure **d'audit des formateurs**, qui vient compléter la précédente : il s'agit d'évaluer la conformité du programme de formation avec le référentiel élaboré par le Syndicat et la compétence technique des formateurs qui dispensent la formation agréée.

C'est ce qui permet aujourd'hui au SFECE de proposer, à ses adhérents, des organismes de formation compétents dispensant des formations de qualité.

Chaque organisme de formation, dûment habilité, dispose ainsi d'agréments spécifiques l'autorisant à dispenser les formations selon tout ou partie des référentiels du Syndicat.

En contrepartie de leur engagement, les organismes de formation peuvent se prévaloir de leur statut de membre associé du Syndicat et de leur habilitation à dispenser les formations agréées.

Un Certificat de Compétence Professionnelle, véritable reconnaissance officielle de leurs compétences validées par le Syndicat, leur est remis chaque année.

Vous êtes organisme de formation et souhaitez devenir membres associés du syndicat, contactez-nous !